



LA LETTRE HEBDOMADAIRE DE DEBORAH

Publié par **פרחי שושנים**
PIRKHE CHOCHANIM
Une réalisation de
Chema Yisrael Torah Network

basé sur les cours donnés par
**RABBI DOVID
OSTROFF chelita**
développés par le groupe
du projet Shoulkhan Haroukh



Ces règles ont été montrées par Rabbi Ostroff au Gaon HaRav Moche Sternbuch, chelita

Traduction Bernard Brajzblat sous le contrôle du Rav A.Sénior de Créteil



Chabbath Bamidbar
5766

27 Mai 2006
Volume **IV** – Lettre **29**
29 Iyar 5766

Hil'hoth Chabbath

Que doit-on consommer au mélavé malka ?

Le *Michna Beroura* cite ¹ une *guemara* selon laquelle *le'bat'hila* (a priori), il convient de se laver les mains et de consommer du pain au *mélavé malka* qui est comparé aux autres repas du *Chabbath*. ² Il faudrait même, dans la mesure du possible, manger de la viande ou d'autres plats cuisinés. Toutefois, si l'on est rassasié par les repas de *Chabbath*, comme c'est souvent le cas en été où *Chabbath* se termine très tard, on prendra un gâteau ou au moins un fruit.

Le'bat'hila (a priori), le Gaon de Vilna préférerait consommer du pain fraîchement cuit au *mélavé malka*. ³

Doit-on dresser une belle table comme pour un repas de Chabbath ?

Le *Choul'han Arou'h* stipule qu'il faut dresser la table après *Chabbath* et les *poskim* (décisionnaires) ⁴ en déduisent qu'il faut mettre une nappe et y disposer une vaisselle réservée aux grandes occasions. Par conséquent, le *mélavé malka* ne doit pas avoir moins d'importance que les autres repas de *Chabbath* et quand c'est possible, il convient de faire honneur à ce repas avec du pain ou de la *'halla* et des plats chauds.

Y a-t-il des règles particulières à suivre pour ce qui est du moment où l'on remplace ses vêtements de Chabbath par ceux de la semaine ?

Selon le *Magen Avraham*, il convient de porter ses vêtements de *Chabbath* jusqu'à la fin de la *havdalab* et le *Kaf Ha 'Haïm* ajoute qu'il est bon d'attendre la fin du *mélavé malka* pour se changer. ⁵

Quand doit-on retirer ses vêtements de Chabbath pendant les 9 jours (avant Ticha béav) ?

La tradition de porter des vêtements de *Chabbath*, le *Chabbath 'Hazon* (*Chabbath* situé dans les 9 premiers jours du mois de Av pendant lesquels chacun prend le deuil en souvenir de la destruction des 2 Temples de Jérusalem) est très répandue ⁶, même si certains suivent l'avis du *Rama* ⁷, selon lequel on ne devrait pas se changer pour ce *Chabbath* particulier. La question se pose de savoir s'il faut retirer ses vêtements de *Chabbath* 'rapidement' après *Chabbath* ou si l'on peut continuer à les porter ?

De même, un endeuillé pendant sa semaine de *'chiva'* (période des 7 jours suivant l'enterrement où l'endeuillé ne doit ni se changer, ni se laver en signe de deuil) doit-il enlever ses vêtements de *Chabbath* immédiatement après *Chabbath*? Pour compléter la question, si l'endeuillé garde ses vêtements de *Chabbath*, doit-il les déchirer ? ⁸ (On porte en effet pendant la *chiva*, le vêtement qui a été déchiré au cimetière en signe de deuil).

Selon le *Echel Avraham* ⁹, il n'est pas nécessaire d'enlever ses vêtements de *Chabbath* aussitôt après la fin du *Chabbath 'Hazon*, ce qui est confirmé par le Rav Ezriel Auerbach.

Par contre, l'endeuillé pendant la *chiva* doit enlever ses vêtements de *Chabbath* dès la fin du *Chabbath*. Il ajoute que nombreux sont ceux qui prononcent la phrase "*Barou'h hamavdil bein kodech le'hol*" (Béni soit celui sépare le saint du profane) et retirent leurs vêtements de *Chabbath* avant même l'office de *Maariv*. Si pour une raison quelconque, il n'est pas possible de changer de vêtements, il n'est pas nécessaire de les déchirer.¹⁰

Comment réciter la havdalah si l'on n'a pas de vin ?

Si l'on ne dispose ni de vin, ni de jus de raisin, on peut utiliser une boisson '*beimar medinah* (boisson locale), c'est à dire une boisson que l'on a l'habitude d'offrir à ses invités ou de consommer pendant un repas en lieu et place du vin.

Dans la mesure où il s'agit d'une question complexe et qu'il existe plusieurs définitions de '*beimar medinah*, il est préférable d'interroger un *Rav* avant de prendre une autre boisson que le vin ou le jus de raisin.

Est-il permis de courir le Chabbath ?

Il est tout à fait habituel, pour une personne qui travaille, de courir d'un endroit à l'autre et de se hâter pour accomplir ses tâches et atteindre ses objectifs.¹¹

Par contre, le *Chabbath*, le prophète (Isaïe 58:13) nous enseigne que וּכְבַדְתוּ מַעֲשוֹת דְּרַכִּיךְ, notre démarche doit être différente de celle d'un jour ouvrable, ce qui signifie que le *Chabbath*, on ne doit ni courir ni même se hâter. Le *Chabbath*, une personne est supposée considérer que tout son travail est achevé et qu'il n'y a aucune nécessité de penser aux contrats en suspens ou aux transactions en cours. Marcher sereinement est un signe que l'on n'a pas de préoccupation dans le monde et que tout est merveilleux. Avoir cette attitude écarte tout besoin de courir pour quoi que ce soit.

Peut-on courir pour aller à la schul ?

Courir dans le but d'accomplir une *mitsvah* est différent et il est par exemple permis de se hâter pour aller à la *schul*. Il ne s'agit pas ici d'une activité profane et c'est donc permis le *Chabbath*.¹²

[1] *Michna Beroura Siman* 300:2

[2] Voir le *Chaar Hatsioun* 2

[3] Voir le *Chemirath Chabbath Kehil'hata* 63 note de bas de page 21

[4] Voir *Michna Beroura Siman* 300:1 & *Chaar Hatsioun* 1

[5] *Siman* 262:28 & 300:6,14

[6] *Michna Beroura Siman* 551:6

[7] *Siman* 551:1

[8] Selon la *hala'ha*, un endeuillé qui change de vêtements pendant la *chiva* doit les déchirer également (effectuer la *kriah*).

[9] *Echel Avraham Tinyana siman* 551:1. Cité par le *Nité Gabriel*

[10] *Rav Chlomo Zalman Auerbach zatsal* dans le *Chemirath Chabbath Kehil'hata* 65 note de bas de page 152

[11] *Siman* 301:1 & *Michna Beroura* 1

[12] *Choul'han Arou'h ibid*

Sujets de réflexion

Les enfants peuvent-ils courir en jouant ?

Peut-on porter une montre à l'extérieur en l'absence de *érouv* ?

Une femme peut-elle porter des boucles d'oreilles qui ont tendance à tomber ?

Y a-t-il des restrictions sur le type de bijoux que l'on peut porter le *Chabbath* ?

Réponses la semaine prochaine

Un mot sur la paracha Bamidbar

"Chaque personne avait sa fonction propre et son rôle spécifique" dans le *Michkan* (*Bamidbar* Nombres 4:19), ce qui signifie que chacun avait une mission particulière à accomplir. Les commentateurs soulignent que la *Torah* a dévolu un rôle particulier à chacun pour éviter d'éventuelles polémiques ou contestations. Cela était nécessaire car chacun aurait fait le maximum pour grappiller une part supplémentaire de la *mitsvah*.

Rav Israël Salanter soulignait que les endeuillés ne devraient pas se battre pour réciter le *Kaddich* etc (dans les communautés où une seule personne récite le *Kaddich*) parce que la récompense obtenue en évitant des *ma'hlokoth* (des discussions, voire des disputes) est plus importante que celle résultant de l'exécution de la *mitsvah* elle-même.

Le '*Hatam Sofer* est connu pour avoir affirmé que des endeuillés ne perdraient aucun mérite ou aucune gratification en renonçant à réciter un *Kaddish* ou à faire l'office si une autre personne réclamait la même faveur, car la récompense d'une *mitsvah* dans le ciel est toujours attribuée à la bonne personne.

A la mémoire de Yéhouda-Léon ZRIHEN 29 Iyar 5762 & de sa sœur Alo-Liliane EMERGUI 26 Eloul 5761

A la mémoire de Gilbert Moché ben Raphaël BENHARROSH 25 Iyar 5758

Vous pouvez recevoir et diffuser cette lettre en contactant:

Association Déborah-Guitel, 4, rue des Archives 94000 – CRETEIL 01.43.99.03.07

e-mail: deborah-guitel@club-internet.fr site: www.deborah-guitel.com

Vous pouvez **dédier** une de nos lettres à la **mémoire** ou à l'attention d'un de vos proches

Note: Le but de ces publications est de clarifier les sujets traités et non pas de rendre des décisions halakhiques. Nous attirons l'attention de chacun sur les questions pratiques importantes que peuvent soulever ces sujets. On devra consulter une autorité compétente pour recevoir une décision appropriée.

Important : Ne pas transporter **Chabbath** et ne pas jeter mais déposer dans une **Gueniza**